

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le 26 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 février 2019

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. LECOQ Sylvain.

Étaient excusés : Mme BOUSSELET Nadine, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Marie-Laure, M. CAPS David (qui a donné pouvoir à M. SOULARD Alain)

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 06 février 2019.

1. Approbation des comptes de gestion 2018 de la commune : Service général de la commune, eau-assainissement, Lotissement du Vallon doré, lotissement les chênes verts

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, M. RICHOU Paul, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ✚ DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation des comptes administratifs 2018

2-1 Compte administratif de la commune

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2018,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2018,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
675 330.63 €	662 242.48 €

Soit un **déficit d'investissement de 13 088.15 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
626 669.12 €	765 164.12 €

Soit un **excédent de fonctionnement de 138 495 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 138 495 €
Résultat antérieur (002) : 354 048.12 €
RESULTAT CUMULE : 492 543.12 €

En investissement :

Résultat de l'exercice : - 13 088.15 €
Résultat antérieur (001) : - 242 334.76 €
RESULTAT CUMULE : - 255 422.91 €

2-2 Compte administratif eau-assainissement

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2018,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2018,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
30 317.24 €	138 810.39 €

Soit un **excédent d'investissement de 108 493.15 €**

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
181 053.11 €	254 814.36 €

Soit un **excédent de fonctionnement de 73 761.25 €**

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	73 761.25 €
Résultat antérieur (002) :	248 611.69 €
RESULTAT CUMULE :	322 372.94 €

En investissement :

Résultat de l'exercice :	108 493.15 €
Résultat antérieur (001) :	- 88 458.85 €
RESULTAT CUMULE :	20 034.30 €

2-3 Compte administratif lotissement Le Vallon Doré

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2018,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2018,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
-----------------	------------------

0 €	12 755.19 €
-----	-------------

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
13 245.19 €	0 €

2-4 Compte administratif lotissement Les Chênes verts

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2018,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2018,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses émises	Recettes perçues
21 288.05 €	21 288.05 €

Section de fonctionnement :

Dépenses émises	Recettes perçues
21 288.05 €	21 288.05 €

Mr JEUSSE, Maire est invité à revenir en salle après le vote des comptes administratifs.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2018

3-1 Affectation du résultat du service général

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 492 543.12 euros

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement	174 046.91 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	174 046.91 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	318 496.21 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	255 422.91€

3-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	322 372.94 euros
------------------------------------	------------------

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement :	0 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068	0 €
• RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE AU COMPTE 002	322 372.94 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	20 034.30 €

3-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	0.00 euros.
------------------------------------	-------------

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement :	0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	0.00 €
• REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	0.00 €

3-4 Affectation du résultat du lotissement des chênes verts

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : 0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement : 0.00 euros
- **AFFECTATION AU COMPTE 1068 :** 0.00 €
- **REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002** 0.00 €
- **REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001** 0.00 €

4. Changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire : choix des scénarii

Monsieur SOULARD présente les préconisations proposées par le bureau d'étude LCA dans le cadre du changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire. Il propose que le changement du chauffage du centre de loisirs ne soit pas effectué : le gain énergétique n'étant pas satisfaisant (14%) et de ce fait le projet n'est pas subventionnable. Il précise que le cabinet LCA n'est pas homologué pour les travaux d'isolation des murs. Suite à cette remarque, il demande que des devis soient effectués par le responsable de la commission urbanisme pour les travaux d'isolation des murs ainsi que pour la modification des luminaires avec une technologie LED.

Ci-dessous tableau récapitulatif des choix retenus ou optionnels :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de valider le projet tel que proposé par M. SOULARD pour un montant estimatif global de 87350 € TTC (hors pompe à chaleur de la salle plurivalente)
- ✚ Précise que l'installation d'une pompe à chaleur air/air pour la salle plurivalente soit à chiffrer en option (montant estimatif par LCA : 9193€ TTC)
- ✚ Souhaite que l'ensemble des travaux restent dans l'enveloppe prévisionnelle de départ soit 93600€ TTC.
- ✚ Demande à Mr Soulard, responsable de la commission urbanisme, d'établir des devis pour l'isolation des murs ainsi que pour la modification des luminaires avec une technologie LED.

- ✚ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants.

5. Validation des prix SATESE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bordereau de prix pour l'année 2019 des missions du contrat d'assistance technique et d'auto surveillance de la station d'épuration par le SATESE.

AT 1: visite bilan 24h: 842.87 € HT

AT 3 : visite avec analyses : 373.18 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Valider le bordereau de prix proposé pour l'année 2019
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant AC/2018/001 avec le récapitulatif ci-dessous des prestations proposées pour 2018 et pour 2019.

N° Contrat : AC/2018/2019			
Année	Référence	Désignation	Quantité
2018	AT3	Charchigné Lagune (Visite avec analyses)	1
	AT3	Charchigné FPR * (Visite avec analyses)	1
2019	AT3	Charchigné Lagune (Visite avec analyses)	1
	AT1	Charchigné FPR * (Bilan 24 Heures)	1

* FPR (Filtre plantés de roseaux)

6. Vente de buses à un particulier

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que M. RIOULT LERICHE Stéphane souhaiterait acheter à la commune trois buses vétustes (diamètre 600) en béton d'occasion et inutilisées par les services communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de vendre à Monsieur RIOULT LERICHE Stéphane trois buses au prix de 10 €, l'unité
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque correspondant

7.Compte rendu commissions et décisions

Affaires rurales et agricoles

Monsieur BUSSON indique :

- ✚ Que l'état des lieux des chemins ruraux a été effectué par la commission.
- ✚ Que Le véhicule de remplacement du Partner rouge sera livré fin de semaine 9 / début semaine 10, il s'agit d'un utilitaire Citroën diesel 90 chevaux de 2011 avec 145 000 km au prix de 5500 € TTC.

Affaires urbaines

Monsieur SOULARD indique que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'installer un portail vidéo au centre de loisirs. Les membres du conseil municipal demandent de faire établir des devis comparatifs auprès d'électriciens du secteur.

Mme BOUSSELET Isabelle signale que des administrés ont émis des remarques par rapport au non déneigement des rues communales lors du dernier épisode neigeux. Il est précisé que la commune n'est pas équipée du matériel adéquat pour effectuer ces travaux. Les membres du conseil municipal suggèrent de mener une réflexion sur ce sujet afin de définir une ligne de conduite en cas de neige.

Affaires scolaires

Mme MARTEL Sylvie informe que la directrice du centre de loisirs a été en arrêt pendant une période de trois semaines. Elle précise que Mélissa MAHOVIN l'a supplée au centre de loisirs pour la période des vacances scolaires qui vient de s'écouler.

Mme MARTEL ajoute qu'une journée de rencontres des élus de Mayenne Communauté se déroulera le 27 avril à LASSAY LES CHATEAUX.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20 mars 2019 à 20h30 (Budget)

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE